

Août 2015

Déclinaison territoriale du Profil Environnemental Régional en Charente

*Les enjeux environnementaux majeurs
du Pays du Ruffecois*



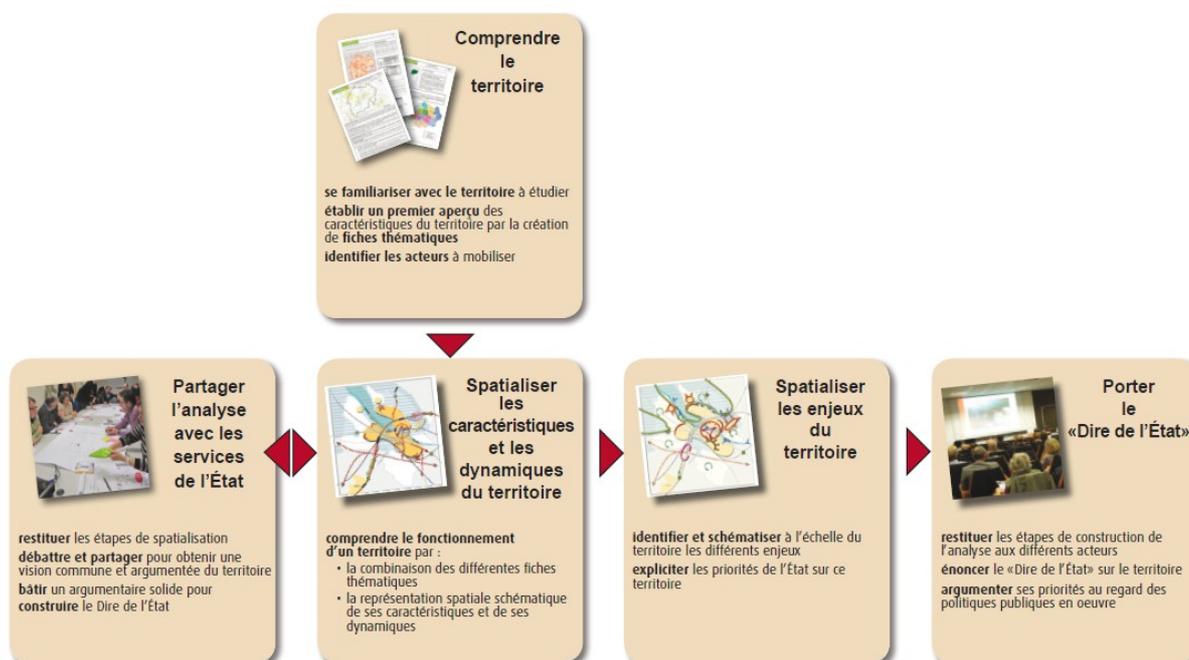
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Poitou-Charentes



Le Profil Environnemental Régional (PER) est un outil à destination première des porteurs de projet. Il établit la synthèse de l'état de l'environnement de la région et met en évidence les enjeux environnementaux majeurs du territoire en suivant une méthode d'analyse transposable à différentes échelles. Les déclinaisons territoriales du PER s'inscrivent dans la continuité de cette démarche. Elles proposent une **vision infra-régionale** des enjeux environnementaux et soulignent ainsi les spécificités des territoires. Elles se rapprochent des échelles de projets, plans et programmes afin d'identifier les points de vigilance relatifs à l'environnement que les pétitionnaires devront étudier dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement.

Les territoires sélectionnés ont été choisis par un comité rassemblant des représentants de la DREAL, des DDT et de la DRAAF. Les critères retenus sont : une échelle intermédiaire (entre le département et la commune), un territoire de projets susceptible de posséder des enjeux environnementaux forts, et, in fine, la représentation des composantes régionales. Le territoire du syndicat mixte du Pays du Ruffécois fait partie des territoires choisis dans le cadre des déclinaisons territoriales.

La présente étude a mobilisé la démarche de diagnostic partagé territorial développée par AgroParisTech Clermont-Ferrand et la DREAL Poitou-Charentes.



La démarche de diagnostic partagé territorial

La démarche comporte 5 étapes :

Comprendre : Dans un premier temps des fiches thématiques sont réalisées pour permettre de dresser un portrait du territoire. Ce recueil de données permet de construire une vision multi thématique.

Spatialiser : La seconde étape, dite de co-construction, consiste à identifier et à spatialiser de façon participative les principales caractéristiques et dynamiques qui composent le territoire. Grâce à l'utilisation de la représentation spatiale on obtient une carte schématique, sa légende et un discours qui serviront de base pour la spatialisation des enjeux environnementaux majeurs identifiés par l'État. Une carte schématique des enjeux environnementaux, sa légende et un discours sont également produits.

Partager : La troisième étape a consisté à partager les résultats auprès des différents services experts de la DREAL PC et de la DDT concernée. Les échanges et les débats aboutissent à un « dire de l'État » partagé.

Porter : Enfin, cette vision de l'État est portée auprès des territoires lors d'une réunion entre les élus locaux et le service de l'État pilote de la démarche.

Le territoire du Pays du Ruffécois

Le Pays du Ruffécois est composé de 90 communes rassemblées en 4 communautés de communes : celle du Pays d'Aigre, du Val de Charente, du Pays Manslois et celle de la Boixe. Dans ce document, l'analyse des aspects environnementaux est indépendante des compétences en matière d'urbanisme des structures qui la composent.



Trait d'union entre les quatre départements composant la région Poitou-Charentes, le territoire du Pays du Ruffécois est un espace à dominante rurale dont les paysages s'accompagnent de milieux naturels variés, foyers d'une biodiversité souvent remarquable, mais menacés par l'émergence de pressions nouvelles (urbanisation, modification des pratiques agricoles). A l'ouest le plateau céréalier enserme un habitat aggloméré en bourgs plus ou moins importants. À l'est, le relief est marqué par de nombreuses petites vallées et l'habitat dispersé s'étend le long de chemins historiques. Au centre, suivant un axe nord-sud, la Charente accompagnée par les voies de communication principales est l'artère structurante du territoire, reliant les bourgs les plus importants, Mansle et Ruffec, à Angoulême et à Poitiers.

CARACTÉRISTIQUES ET DYNAMIQUES

Entre plaine et vallée, une diversité de paysages est-ouest



Territoire rural, le Pays du Ruffécois compte près de 36 400 habitants¹ pour 1 027 km², soit une densité de population assez faible principalement concentrée sur deux pôles attractifs : Mansle, au sud, et Ruffec, au nord.

Comme la région Poitou-Charentes, le territoire est dominé par les espaces agricoles, la surface utile² couvrant plus des trois-quarts du territoire. Les activités agricoles, par leur diversité, ont dessiné au fil du temps de nombreux paysages qui aujourd'hui se banalisent avec le changement des pratiques. À l'ouest, s'étend le plateau cérééalier avec un paysage marqué par les plaines et les champs ouverts. Au centre, une zone de transition, parcourue du nord au sud par le fleuve Charente, témoigne de l'extension continue des grandes cultures. Celles-ci remplacent peu à peu une tradition de polyculture élevage encore présente à l'est du territoire vers le Confolentais. Il y persiste un paysage composé de plaines vallonnées et boisées caractérisées par la présence de bocages, de prairies, de zones humides et d'affluents de la Charente. Les parcs éoliens se dispersent sur l'ensemble du territoire. Enfin, le terroir viticole de Cognac s'étend jusqu'au canton d'Aigre où on retrouve dans le paysage la présence de vignobles.

Une géologie qui modèle le paysage



Le réseau hydrographique, structuré autour de la Charente, façonne et influence le paysage du territoire du Pays du Ruffécois. Le fleuve et ses affluents ont façonné les nombreuses petites vallées au nord qui entaillent doucement le plateau. Dans le Sud, sur le Val d'Angoumois, le fleuve étend davantage son lit et son cours est parsemé de sites paysagers remarquables, comme les neuf îles de Mansle ou encore le Moulin de Bissac, sites classés et inscrits.

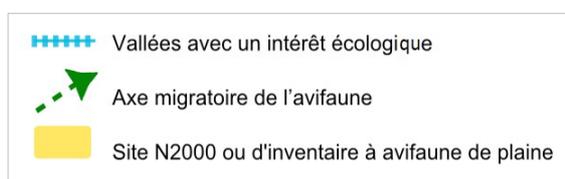
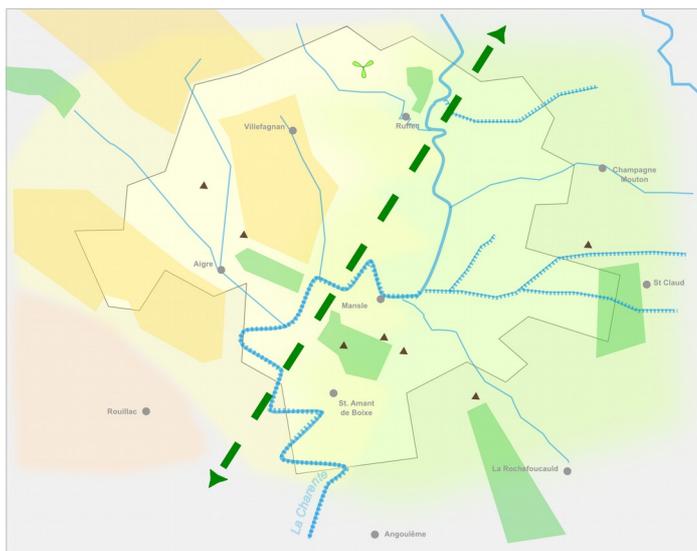
La composition géologique et pédologique modèle également les paysages du Ruffécois. Les sols argileux du plateau du seuil du Poitou précèdent à l'est les plaines de calcaires et de groies qui s'étendent jusqu'à La Rochelle. Le territoire est aussi ponctué de pelouses calcicoles accueillant une faune et une flore originales. Les zones boisées, reliquats de l'ancienne sylve d'Argenson qui reliait le massif armoricain et le massif central, couvrent un axe nord-ouest sud-est et s'appuient sur un sous-sol au calcaire dur de type jurassien recherché pour la construction d'ouvrages de génie civil. Plus au nord, le horst de Montalembert surplombe le territoire de ses terres rouges argileuses et de forêts de châtaigniers. D'autres espaces forestiers émaillent le territoire, telles que la forêt de Boixe, de Ruffec et de Tusson. Ils présentent un intérêt écologique avéré avec selon la nature du sol ou l'exposition des conditions favorables à des espèces d'affinité montagnarde (hêtraies) ou méditerranéenne.

¹ Chiffres INSEE de 2011

² Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). Source : INSEE

Des écosystèmes variés...

Les différents paysages du territoire du Pays du Ruffecois constituent des entités écologiques de grande valeur.



Les cours d'eau et les zones humides sont des habitats naturels importants pour de nombreuses espèces parmi les ordres des odonates (libellules) ou pour l'herpétofaune (reptiles et amphibiens). Ils sont également propices aux oiseaux qui assurent tout ou partie de leur cycle de vie autour du fleuve. La majeure partie du linéaire de la Charente a fait l'objet d'inventaires de type ZNIEFF et tout le tronçon sud, marqué par de larges méandres traversant le territoire, est classé en zone Natura 2000. La vallée de la Charente est identifiée à l'échelle régionale et nationale, comme un couloir migratoire essentiel pour de nombreuses espèces. De plus, ses quatre affluents (Sonnnette, Son-Sonnnette, Tiarde et Lizonne) sont considérés comme des réservoirs de biodiversité dans le SDAGE Adour-Garonne. Enfin, les rives de la Couture, à l'ouest, hébergent des mammifères devenus rares (campagnol amphibie, musaraigne aquatiques).

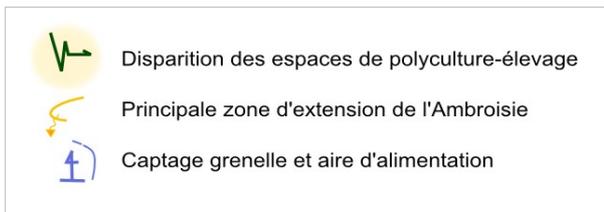
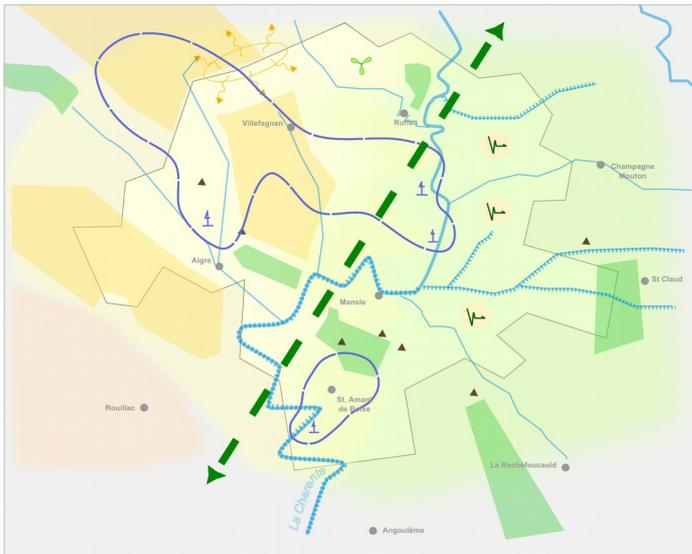
Les espaces agricoles, même ceux d'apparence monotone, possèdent des richesses insoupçonnables. Les plaines céréalières de Villefagnan ou de Barbezière, au paysage ouvert, accueillent notamment l'Outarde canepetière parmi un cortège d'autres d'espèces patrimoniales (Busard cendré, courlis cendré, etc.), ce qui vaut à ces espaces d'être identifiés comme sites Natura 2000. D'autres milieux présents sur le territoire accueillent une biodiversité remarquable : les pelouses sèches, les bois, les réseaux de haies, sont autant d'habitats riches en biodiversité que possède le territoire.

Cependant, ces écosystèmes sont fragiles et sont menacés par les pollutions, le changement climatique et les évolutions plus ou moins brutales de l'occupation du sol.

*Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les milieux naturels sont de taille suffisante pour assurer leur fonctionnement. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux d'espèces à partir desquels les individus se dispersent.*

Source www.tvb-poitou-charentes.fr

...mais menacés



Répartis sur toute la France, ces captages ont été identifiés sur la base de trois critères : l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides, le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie, enfin la volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

Source : agriculture.gouv.fr

Alors que l'ambrosie à feuilles d'armoise, plante envahissante faisant l'objet d'un plan d'action et santé, s'étend sur les champs d'oléo-protéagineux du nord-ouest, les pratiques de polycultures élevage de l'est du territoire disparaissent petit à petit au profit des grandes cultures. Les grandes cultures recouvrent aujourd'hui la majorité de la surface agricole utile du territoire. L'abandon de l'élevage, de l'entretien des haies et des berges, la perte des prairies, modifient les paysages et impactent considérablement des milieux naturels dont dépendent de nombreuses espèces. Les plaines céréalières voient leurs faciès s'homogénéiser alors que se « simplifient » et s'intensifient les modes de culture. Il en résulte un appauvrissement des écosystèmes que tentent d'endiguer les acteurs impliqués dans des démarches de Mesures Agro-Environnementales.

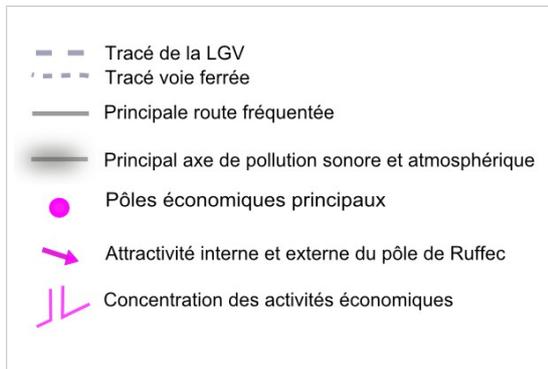
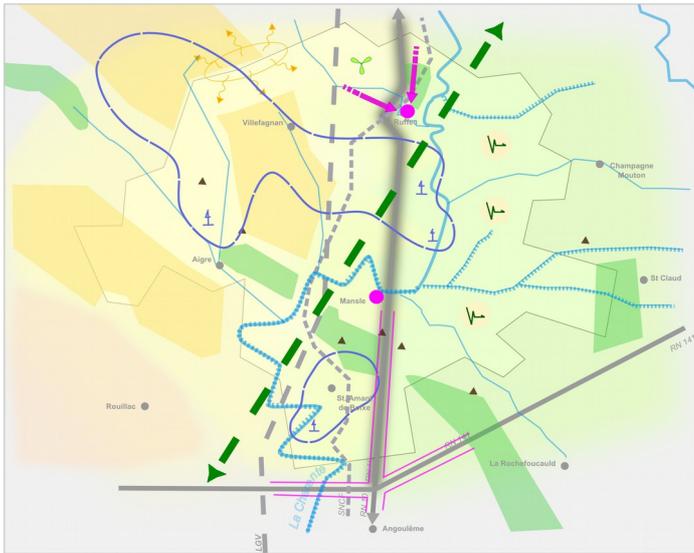
Les écosystèmes ne sont pas les seuls à pâtir de l'intensification agricole. L'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture altère la qualité de l'eau y compris au cœur des nappes phréatiques. L'atteinte du bon état des masses d'eau relève d'un défi concernant aussi bien les aquifères que les cours d'eaux superficiels, l'état écologique et chimique des eaux superficielles étant critique dans certains secteurs. La modification du fonctionnement hydraulique des bassins versants avec un recours fréquent au drainage ou au recalibrage du réseau hydrographique, notamment sur les bassins de la rive droite de la Charente, est un obstacle à cette nécessaire reconquête. En effet, ces travaux dont les effets sont accentués par l'artificialisation du territoire et l'homogénéisation des pratiques (plantation de peupliers), affectent la quantité et par voie de conséquence la qualité de l'eau, et ce, malgré les dispositifs visant à protéger la ressource. Cette ressource est pourtant indispensable au territoire du Pays Ruffécois, et au-delà, pour pérenniser les pratiques agricoles dans leur diversité, pour maintenir dans un bon état de conservation les écosystèmes les plus fragiles (dont les zones humides) et également pour garantir l'approvisionnement des populations en eau potable.

A ce titre, cinq captages³ font l'objet d'une désignation au titre des captages Grenelle. Il en découle la définition d'aires d'alimentation de captages qui s'étendent sur une large partie du territoire.

Bien que les surfaces artificialisées aient une emprise moins importante que les terres agricoles et les milieux semi-naturels sur le territoire, la dynamique de périurbanisation que connaissent certaines communes et la création de nouvelles infrastructures de transports et d'activités économiques participent à la transformation des paysages et à la fragmentation des habitats naturels particulièrement selon un axe nord-sud.

³ Tous les captages dits « grenelle » ne sont pas représentés sur la carte schématisique. Source : « Etat d'avancement de la démarche de protection pour les ouvrages grenelle de prélèvement d'eau potable », www.developpement-durable.gouv.fr

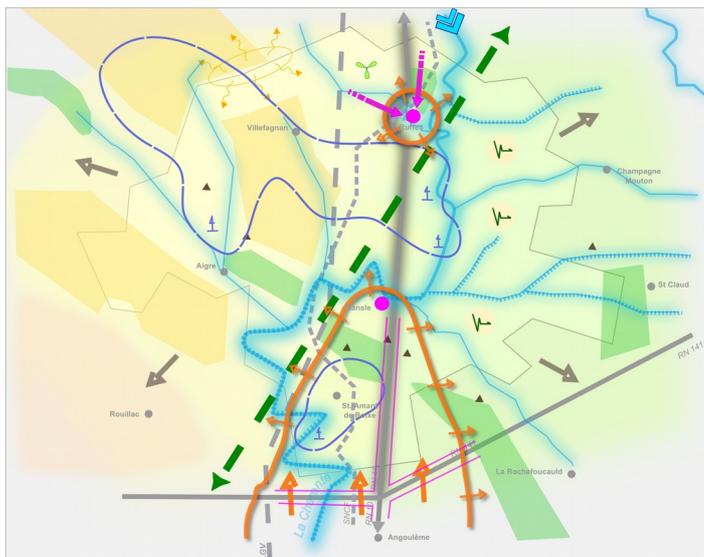
Un développement orienté par les axes de transport



A mi-chemin entre Poitiers et Angoulême, le territoire du Pays du Ruffécois est au carrefour de plusieurs voies de communication. La RN 10 draine dans un axe du nord au sud le territoire et dessert les zones d'emplois principales. Elle connecte également les communes au reste de la région Poitou-Charentes. Par ailleurs, il s'agit d'un axe de transit particulièrement fréquenté. Ainsi, cette route totalise près de 25 000 véhicules par jour dans les 2 sens avec un trafic poids lourds important (33% des véhicules). Les liaisons ferroviaires scindent également le territoire entre est et ouest. La ligne Paris-Bordeaux initiale va bientôt laisser place à la nouvelle ligne LGV-SEA construite en parallèle, permettant de davantage développer le TER. Une autoroute ferroviaire éco-fret en projet devrait passer par le Pays du Ruffécois dans l'objectif de capter une part du trafic international routier. Il s'agirait ainsi de réduire les émissions de CO₂ et de diminuer la fréquentation des voies routières principales. L'existence de ces réseaux nord-sud, renforcée par les travaux de la LGV-SEA, crée une coupure importante tant d'un point de vue paysager qu'humain. Cette coupure nord-sud est également la rupture géologique et pédologique qui fait se succéder les sols argileux de l'est aux plaines de calcaires et de groies qui s'étendent à l'ouest. Toutefois, cette concentration des infrastructures accentue les effets des pollutions atmosphériques et sonores le long des axes, mais ce sont également autant de portes facilitant l'entrée et la sortie du territoire.

Prolongée au sud par la RN 141, qui complète la desserte nord-sud par une connexion est-ouest en direction de Limoges et Saintes, la RN10 influence le développement urbain et économique du ruffécois. Ainsi, les principales zones d'activités sont localisées le long des axes et dans les bassins de vie principaux que sont Mansle et Ruffec, et au sud à proximité du carrefour avec la RN 141. L'urbanisation du territoire est également corrélée à la présence de ces voies de communication.

Une dynamique territoriale inégale entre centralité et marges



Ruffec est considéré par l'INSEE comme un petit pôle urbain.

Un petit pôle urbain est une unité urbaine de 1500 à 5000 emplois.

Source : Décimal n°313, octobre 2011, INSEE Poitou-Charentes

Dans les bourgs du sud, l'expansion de l'habitat et des infrastructures s'explique par la proximité de l'agglomération d'Angoulême dont l'étalement urbain se propage. Au nord, l'aire urbaine de Ruffec, comprenant une dizaine de communes, a également vu sa population croître. Pôle économique, commercial, mais aussi de service (présence d'un hôpital), l'attractivité de la ville dépasse les frontières du territoire et touche les communes de l'est du Pays Mellois voisin et celles du sud de la Vienne. Cependant, les communes isolées hors des périmètres d'influence des pôles restent majoritaires dans le ruffécois. On assiste alors à un différentiel démographique entre l'artère centrale du territoire, attractive, et les franges rurales est et ouest plus éloignées des axes de communication et des services. Ces bourgs ruraux sont caractérisés par une population vieillissante et plus sensible au risque de précarité énergétique. Pourtant, le cadre de vie qu'ils offrent charme des populations originaires du Nord de l'Europe qui s'y installent ou occupent une résidence secondaire.

Les déchets produits dans le ruffécois sont exportés pour leur traitement. Les déchets non recyclables sont envoyés vers le site d'enfouissement du Vigeant (86). Les déchets recyclables sont transférés à la plate-forme de Champagne-Mouton en Charente Limousine, quant au tri et à la revalorisation des déchets, un pôle de transfert existe depuis 2013 à Champagne-Mouton avant de les répartir à Bourges (18) et au Mur de Sologne (41). Le territoire du Pays du Ruffécois compte également 6 déchetteries⁴.

Les risques de mouvements de terrain sont considérés comme faibles. L'aléa inondation est généré par le fleuve Charente mais aussi par ses affluents (notamment l'Argentor, la Tardoire, l'Aume-Couture) et, bien que le risque reste faible, certaines communes comme Aigre sont plus vulnérables.

Le risque est également accentué par les potentielles ondes de submersion qu'engendrerait une rupture des barrages de Lavaud et de Mas-Chaban en amont du fleuve Charente. Dans ce cas, c'est l'ensemble du cours d'eau, jusqu'à Angoulême, qui serait impacté ainsi que les confluences des affluents.

Synthèse Des Caractéristiques Et Dynamiques

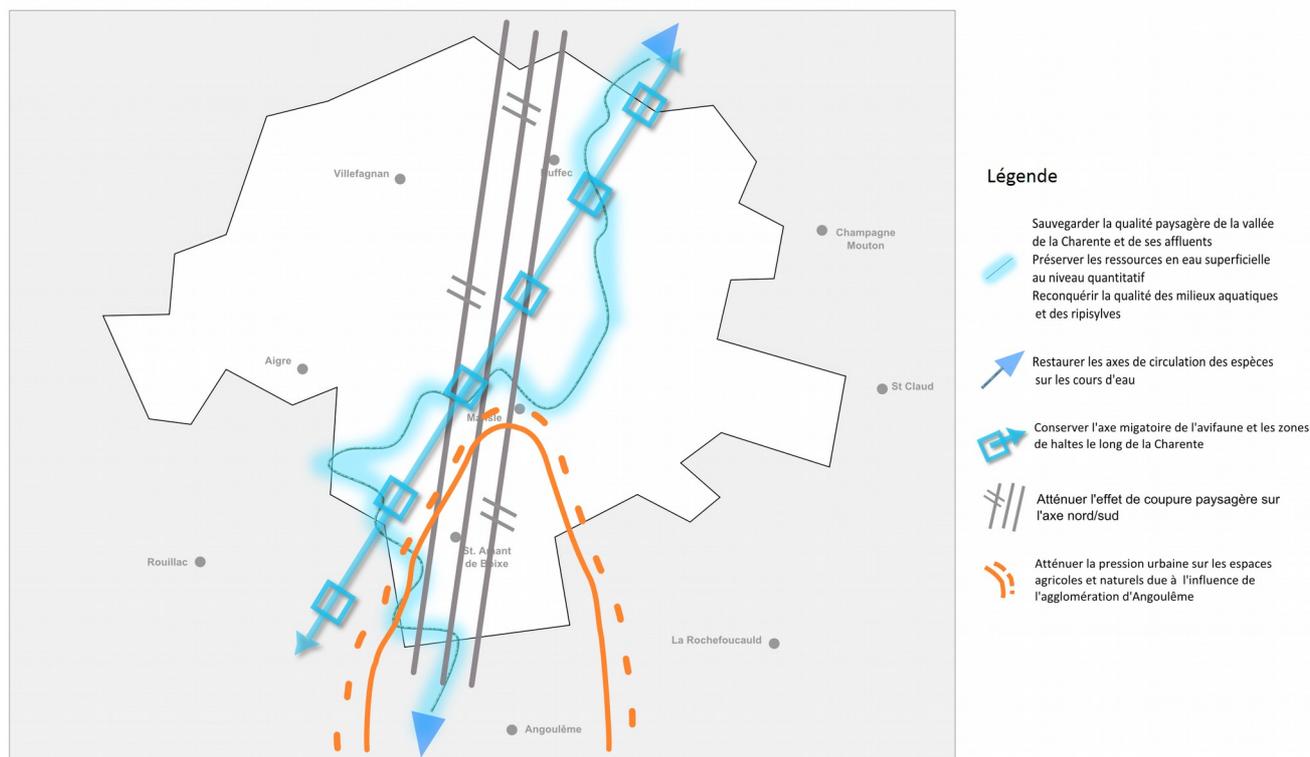
L'AXE DE LA CHARENTE, VECTEUR ET FRONTIÈRE D'UN TERRITOIRE RURAL EN MUTATION



- | | | | | | |
|--|---|--|--|--|---|
| | Polycultures-élevage, paysage vallonné | | Axe migratoire de l'avifaune | | Concentration des activités économiques |
| | Plateau céréalier, paysage ouvert | | Site N2000 ou d'inventaire à avifaune de plaine | | Extension urbaine et démographique |
| | Zone de vignobles | | Disparition des espaces de polyculture-élevage | | Pression urbaine de l'agglomération d'Angoulême |
| | Transition paysagère et évolution des pratiques agricoles | | Principale zone d'extension de l'Ambroisie | | Vallée inondable |
| | Principales zones de forêt | | Pôles économiques principaux | | Vallée avec risque de rupture de barrage |
| | Cours d'eau principaux | | Attractivité interne et externe du pôle de Ruffec | | Zones de carrières |
| | Concentration de projets éoliens | | Tracé de la LGV | | Exportation des déchets ménagers |
| | Vallées avec un intérêt écologique | | Tracé voie ferrée | | |
| | Captage grenelle et aire d'alimentation | | Principale route fréquentée | | |
| | | | Principal axe de pollution sonore et atmosphérique | | |

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS

AU COEUR DU TERRITOIRE, UN AXE Nord/Sud AUX MULTIPLES ENJEUX



Le fleuve Charente modèle le paysage du Pays du Ruffécois, par le relief doux qu'imprime la vallée, les méandres du cours d'eau, les vallées plus entaillées issues des affluents rives gauche, la végétation spécifique qui accompagne les berges, les ambiances créées par certaines zones humides... Rive droite, les cours d'eau fortement drainés et recalibrés témoignent de paysages qui ont évolué avec les « trente glorieuses ».

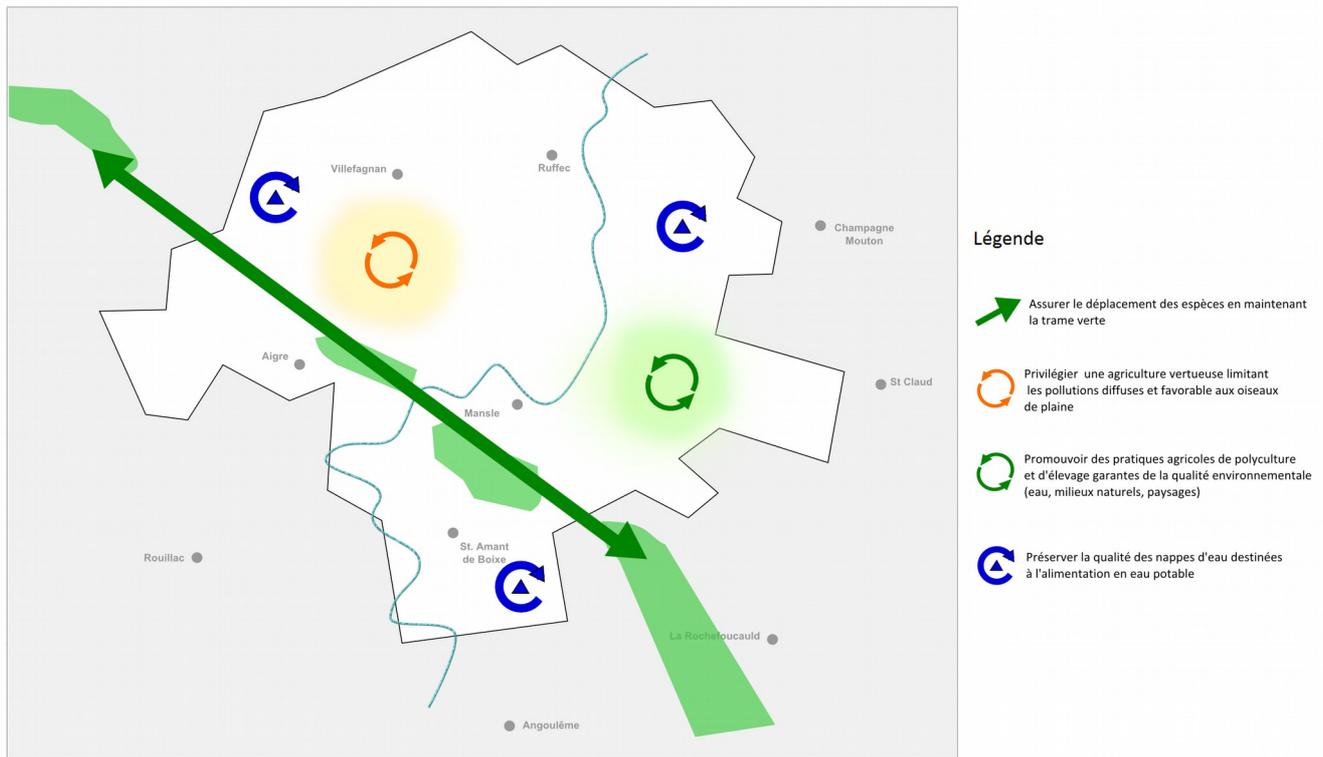
Cette portion de la Charente qui traverse le territoire et certains de ses affluents sont identifiés dans le SDAGE comme étant des réservoirs de biodiversité. Toutefois ce réservoir est fragile, le cours d'eau est associé à des nappes libres peu étendues et peu profondes, donc plus vulnérables aux aléas climatiques (sécheresse) et aux prélèvements estivaux. En matière d'eau, qualité et quantité sont souvent liées... un déficit en eau rend la masse d'eau plus sensible aux apports de polluants en réduisant les capacités d'autoépuration. Or, les pressions sur ces milieux sont fortes : drainage des zones humides (les bassins de la rive droite présentant un fort potentiel), occupation des terres agricoles par les grandes cultures consommatrices en eau, etc. La richesse des milieux issue des possibilités de divagation du fleuve est confrontée également aux activités humaines qui tendent à se « sédentariser » dans le lit majeur. **Sauvegarder la qualité paysagère de la vallée de la Charente et de ses affluents, préserver les ressources en eaux superficielles au niveau quantitatif, reconquérir la qualité des milieux aquatiques et des ripisylves** composent autant d'enjeux liés les uns aux autres.

Au-delà des réservoirs de biodiversité déjà cités, c'est dans une logique de grand axe migratoire que s'inscrit le fleuve Charente, notamment vis-à-vis des espèces amphihalines (espèces dont le cycle de vie alterne entre milieu marin et eau douce). De plus, certains seuils sont aujourd'hui infranchissables pour les espèces aquatiques. **Restaurer les couloirs de circulation des cours d'eau** présents sur le territoire est donc une préoccupation actuelle. La Charente et les zones humides qui accompagnent son cours jouent également un rôle prépondérant dans les migrations d'oiseaux qui traversent la France. En effet, ces zones permettent le repos et servent d'aire d'alimentation. Il convient également de souligner la responsabilité particulière de ces habitats naturels pour la conservation de tout un cortège d'espèces proches de l'extinction comme le Râle des genêts, la Loutre ou le Vison d'Europe. Une attention particulière doit alors être apportée à ces espaces indépendamment les uns des autres, il s'agit de **conserver l'axe migratoire de l'avifaune et les zones de haltes le long de la Charente (zones humides)**. La loi rappelle que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général et que celles-ci font également partie d'un ensemble cohérent organisé autour de l'axe de la Charente. La préservation des continuités écologiques est un axe majeur des politiques sur l'eau et doit trouver une traduction dans les politiques d'aménagement du territoire du pays ruffécois.

Au cœur du territoire, se concentrent aussi les axes de transports routiers et ferroviaires qui amplifient les contrastes entre les paysages en rives droite et gauche et perturbent la circulation des espèces sauvages en traversant les principaux couloirs de migration comme le montre la carte schématique. De plus, les mesures compensatoires que doivent appliquer les projets de construction des axes de transports sont souvent réalisées loin de la zone touchée. La compensation de la perte de surface agricole constitue une problématique émergente dans le Pays du Ruffécois où le sol est relativement pauvre. Comment alors **atténuer l'effet de coupure paysagère** autour des infrastructures existantes ? Les documents de planification peuvent permettre de repenser les espaces de vie et les ensembles paysagers. Il est également important de localiser les zones de vie et les points de concordance des différentes infrastructures pour travailler sur les ruptures paysagères. De même, à travers la trame verte et bleue une certaine continuité écologique peut être reconstituée. C'est aussi une vigilance à laquelle les porteurs de projets d'infrastructures doivent être attentifs.

Le territoire connaît également une progression sensible de la tâche urbaine, notamment dans la partie sud , de par la proximité de l'agglomération angoumoise. Cette extension des zones urbaines, notamment le long des axes routiers structurants (RN10), mais également de façon plus diffuse dans des communes rurales, entraîne une pression sur les espaces existants. Le constat d'un phénomène de mitage du paysage par des infrastructures ou de l'habitat définit ce qu'il est aujourd'hui communément appelé de l'étalement urbain. Les corollaires de l'étalement urbain sont nombreux et trouvent des répercussions sur l'ensemble des items du développement durable : consommation d'espace et donc destruction des habitats naturels, perte de potentiel agricole, fragmentation des espaces, banalisation du paysage, augmentation des déplacements en véhicule motorisé individuel, participation aux émissions de gaz à effet de serre, ségrégation sociale de fait, coût d'aménagement pour les réseaux... L'accroissement désordonné des zones urbaines en deuxième ou troisième couronne des agglomérations est générateur d'un ensemble de dysfonctionnement dont il est important de se prémunir. Dans ce contexte, il s'agit donc d'**atténuer la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels**.

POUR UN TERRITOIRE EN MUTATION QUI ACCOMPAGNE SA RURALITE



Territoire caractérisé par la vallée de la Charente, le ruffecois est également traversé d'est en ouest par des boisements qui témoignent d'une forêt qui a marqué l'identité historique de la région Poitou-Charentes : la Sylve d'Argenson. Cette ancienne trame boisée conserve encore un rôle important pour la migration de la grande faune. Le fractionnement des habitats naturels de cet axe écologiquement structurant doit être évité pour **assurer le déplacement des espèces**. Le Schéma régional de cohérence écologique identifie cet axe comme un corridor écologique et souligne l'importance de restaurer ses fonctionnalités biologiques.

Le pays du ruffecois est aussi un territoire rural avec une activité agricole fortement présente et en évolution. Maintenir et préserver l'activité agricole coïncide avec la conservation des paysages et des écosystèmes. Les plaines ouvertes dans la partie Ouest, dominées par les grandes cultures, représentent des entités riches pour tout un cortège d'oiseaux de plaines comme l'atteste l'identification d'une zone Natura 2000 au niveau de Villefagnan. Toutefois, dans la plaine céréalière, l'évolution des pratiques agricoles tend à favoriser la monoculture (maïs) sur des parcelles de plus en plus grandes, au détriment d'une mosaïque de cultures plus favorable aux espèces. Les conséquences en termes d'environnement sont multiples. Parmi les principales, la dégradation de la qualité des milieux récepteurs des eaux de ruissellement des parcelles et la dégradation des habitats naturels des oiseaux (milieux favorables à la reproduction, nourriture). Une prise de conscience du monde agricole pour influencer sur les pratiques existe. Elle vise à concilier la performance économique et environnementale en produisant efficacement et plus durablement. Il s'agit alors de limiter les intrants et l'emploi de produits phytosanitaires dans la plaine céréalière et plus particulièrement en zone vulnérable, ou encore de diversifier les cultures en développant par exemple d'anciennes cultures (luzerne, chanvre...) ou l'agriculture biologique (qui peut être intéressante en grandes cultures en réduisant l'empreinte écologique, favorisant la viabilité des cultures, etc.). La préservation de l'état de conservation des milieux nécessite donc que soit enrayerée la dynamique aujourd'hui constatée et de **privilégier des pratiques agricoles limitant les pollutions et favorables à l'avifaune de plaine**.

Plus vallonnée, la partie Est de la zone d'étude, de par la nature des sols (conditions édaphiques), se prête traditionnellement davantage à la polyculture-élevage aujourd'hui en forte régression face à l'extension croissante des cultures céréalières favorisées par des facteurs économiques. Ces évolutions se traduisent entre autre par une diminution sensible des surfaces toujours en herbe. L'impact de cette transition couvre un large spectre de considérations environnementales : modification profonde des paysages, détérioration du

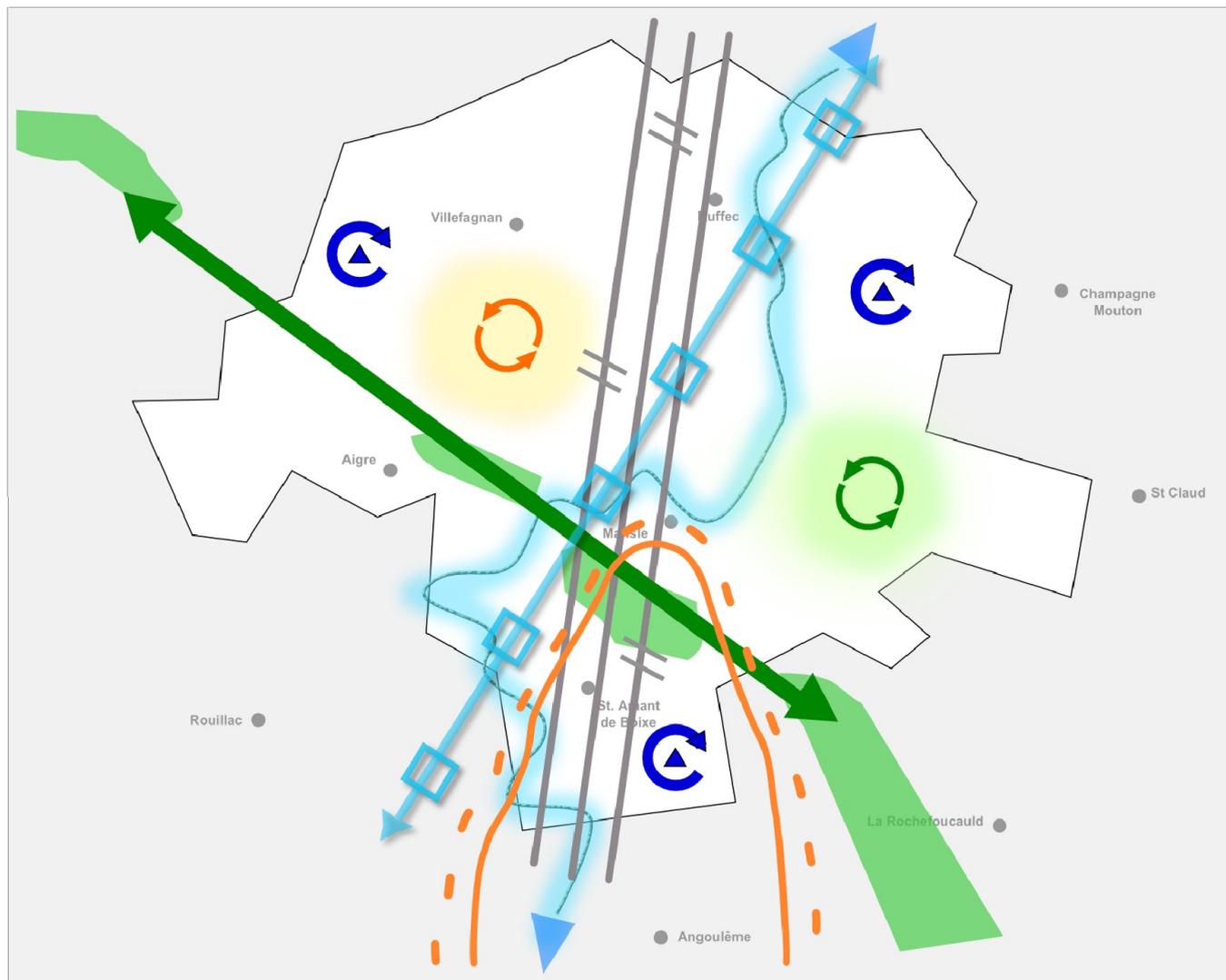
cadre de vie des habitants, réduction des corridors écologiques pour de nombreuses espèces (notamment celles qui utilisent les haies comme vecteur de déplacement), augmentation du ruissellement, aggravation du risque inondation, etc. Maintenir les zones d'herbage et **promouvoir des pratiques agricoles de polyculture et d'élevage garantes de la qualité environnementale** apparaissent donc comme un des enjeux importants sur cette partie du Pays Ruffécois.

Enfin, comme l'ensemble du territoire métropolitain, le ruffécois est soumis à la question de la qualité des ressources en eau, notamment celles destinées à la production d'eau potable. **Préserver la qualité des nappes d'eau destinées à l'alimentation en eau potable** est même un des principaux défis environnementaux auquel doivent faire face les diverses politiques concourant à l'aménagement du territoire pour les années à venir. Cet enjeu relatif à la dégradation d'une ressource vitale est plus sensible encore dans les secteurs soumis aux pollutions diffuses, principales causes de cette dégradation. L'aire d'étude du pays du ruffécois est particulièrement concernée puisque quatre captages d'eau potable au sein du territoire ont été identifiés dans le cadre de l'inventaire des captages dits « Grenelle ». S'ils concernent plus particulièrement la plaine agricole du secteur Ouest, il n'en demeure pas moins intéressant de s'interroger sur l'ensemble du territoire compte tenu des mutations agricoles observées aujourd'hui à l'Est. Déjà, les acteurs du territoire œuvrent ponctuellement à restaurer la qualité des eaux et à anticiper les effets du changement climatique sur la ressource à travers des mesures agro-environnementales (La Mouvière, Moulin neuf) et bientôt climatiques (nouvelle programmation 2015-2020 du FEADER). Il n'en demeure pas moins essentiel d'avoir une prise en compte permanente de cet enjeu dans les projets et pratiques en cours ou à venir sur le territoire.

La préservation des habitats naturels et des espaces agricoles, de la biodiversité et d'un cadre de vie dynamique et agréable oblige à appréhender ces enjeux de façon transversale. Des leviers d'actions au niveau national et européen existent, mais il est également important que les acteurs locaux publics et privés se saisissent de ces questions dans leur globalité et leurs interactions. Les problématiques environnementales révèlent l'importance de prendre en compte l'homme autant que la nature. Ce document pose quelques éléments pour alimenter la réflexion sur le territoire et répondre à des enjeux qui peuvent devenir des atouts.

Synthèse Des Enjeux Environnementaux Majeurs

UN AXE NORD-SUD VECTEUR DE CHANGEMENTS ET DES PRESSIONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU PAYS DU RUFFECOIS



Privilégier une agriculture vertueuse limitant les pollutions diffuses et favorable aux oiseaux de plaine



Promouvoir des pratiques agricoles de polyculture et d'élevage garantes de la qualité environnementale (eau, milieux naturels, paysages)

Sauvegarder la qualité paysagère de la vallée de la Charente et de ses affluents



Préserver les ressources en eau superficielle au niveau quantitatif
Reconquérir la qualité des milieux aquatiques et des ripisylves



Préserver la qualité des nappes d'eau destinées à l'alimentation en eau potable



Restaurer les axes de circulation des espèces sur les cours d'eau



Conserver l'axe migratoire de l'avifaune et les zones de haltes le long de la Charente



Assurer le déplacement des espèces en maintenant la trame verte



Atténuer l'effet de coupure paysagère sur l'axe nord/sud



Atténuer la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels due à l'influence de l'agglomération d'Angoulême

Groupe de travail :

Frédéric Artaud (DDT de la Charente),
Alain Beinchet (DDT de la Charente),
Pierre Piquet (DDT de la Charente),
Philippe Moreau (DDT de la Charente),
Jean-Baptiste Lassaux (DDT de la Charente),
Jean-Marc Choisy (DDT de la Charente),
Brice Galera (DREAL Poitou-Charentes),
Eric Villate (DREAL Poitou-Charentes),
Guillaume Delattre (DREAL Poitou-Charentes),
Cécile Cot (AgroParisTech),

Pour citer ce document :

Cot C. et al., 2015, Déclinaison territoriale du Pays Ruffécois
pour le profil environnemental régional de Poitou-Charentes, DREAL Poitou-Charentes, 14p.

9 avenue Blaise Pascal – CS 70054 – 63178 AUBIERE CEDEX
Tél. : 04 73 44 06 00

15, rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86020 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 55 63 63
www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr



Crédit photo : Frédéric Artaud